JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

Par Mr. de V.

Nr. VI.

Decembre 1788.

Dimanche 14.

LA reponſe à la Note de S. M. Le Roi de Pruſſe, ayant enfin eté rendue publique, nous la rapporterons en entier ainſi que nous nous y étions engagé, dans le precedent numero.

Les ſouſſignés par ordre exprès du Roi, & des Etats Confédérés de la Diète préſente, ont l'honneur de remettre à M. de Bucholtz Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Pruſſe, la réponſe qui ſuit: Réponſe relative à la Déclaration, par lui remiſe le 19. Novembre de l'année courante.

Les aſſurances d'un bon Voiſinage, & d'une amitié toujours plus manifeſtée dans la ſeconde déclaration de S. M. le Roi de Pruſſe, ont de nouveau excité les ſentimens de la plus vive reconnoiſſance des Etats Aſſemblés. Si l'établiſſement

de la Commiſſion de Guerre, s'eſt attiré les témoignages flatteurs de S. M. le Roi de Pruſſe, la continuation des travaux de la Législation ſur le même objet, établit que la Diete dans ſes loix ſubſequentes, ſuit non ſeulement les principes de ſon gouvernement libre & Républicain, mais qu'elle y procede en acquérant journellement un eſprit plus unanime.

C'eſt par là même que la République cherche à prouver à S. M. le Roi de Pruſſe, combien Elle apprécie la ſageſſe de ſes vues, combien Elle déſire remplir ſes ſouhaits, & comme Elle tâche de répondre aux preuves non équivoques pour la ſureté & le bien-être de la Pologne; preuves que S. M. déclare généreuſement ſupérieures à des Conſidérations d'ailleurs importantes.

Quoique la liberté de penſer & de parler, ſoit une des propriétés conſtitutives d'un gouvernement Républicain, la différence des opinions & des diſcours, ne fait point cependant impreſſion ſur la volonté générale des Etats aſſemblés.

La Nation indiſpoſée contre l'interprétation inuſitée & illimitée de la Garantie de ſon gouvernement, n'étend pas ſes inquiétudes juſqu'à s'allarmer ſur une garantie conforme à ſon indépendance. Telle eſt celle que S. M. le Roi de Pruſſe définit dans ſa Déclaration, une garantie générale de l'indépendance de la Républi-

que, ſans s'immiſcer dans les affaires intérieures, ni gêner la liberté de ſes délibérations & de ſes déciſions, garantie, que la Nation conçoit ne pouvoir jamais être employée par le Garant contre la République, & qui ne le ſeroit même en ſa faveur, qu'à la demande des Etats aſſemblés en Diète, contre le violateur de ſa ſouveraineté, de ſa liberté & de l'intégrité de ſes poſſeſſions. S. M. le Roi de Pruſſe étant prêt & diſpoſé dans ces vues amicales, à remplir envers la République ſes anciens engagemens d'alliance & de garantie générale, la Nation ne peut de ſon côté, que les accepter avec une réciprocité de déſir & de ſentiment.

La ſollicitude de la République ſur tout ce qui a rapport aux garanties indéfinies, avoit déjà fait enviſager dans la réponſe qu'Elle a donnée à la Cour de Petersboug le 17. Novembre, la voie des négociations avec les Cours Voiſines, comme le moyen le plus ſûr de parvenir à l'exiſtence la plus parfaite de la République.

En offrant nommément à S. M. le Roi de Pruſſe, par un Miniſtre accrédité qui ſera inceſſamment nommé, l'ouverture d'une Négociation, les Etats aſſemblés ſont entièrement perſuadés, que S. M. voudra bien continuer des procédés auſſi amicales que généreux, & ſi conformes à la ſureté & au bonheur de la République. S. M. le Roi de Pruſſe établira ainſi à jamais, la haute opinion que la nation Polonoiſe a conçue de ſa ma-

gnanimité, & de ſon caractère, qui réunit toujours la plus saine morale à ſa Politique.

Varsovie ce 8. Decembre 1788.

Stanislas Nalecz Malachowſki Référendaire de la Couronne, Maréchal de la Diète & de la Confédération pour les Provinces de la Couronne.

Caſimir Prince Sapieha Général d'Artillerie, Maréchal de la Confédération pour le grand Duché de Lithuanie.

Séance du Mardi 9.

Le Maréchal de la Diète l'ouvrit par un diſcours, où rapellant à S. M. la promeſſe qu'Elle avoit faite, de nommer des repréſentants dans les cours Etrangères, il lut les noms des perſonnes que la Nation deſignoit pour remplir ces places, & S. M. les accepta. C'étoient: pour Vienne, M. Woyna. Pour Verſailles, M. Stanislas Potocki, Nonce du Palatinat de Lublin. Pour Conſtantinople, M. Pierre Potocki, Staroſte de Szczerzec & Nonce de Podlachie. Pour Petersbourg, M. Stanislas Potocki, grand Maitre d'Artillerie de la Couronne. Pour Berlin, M. le Prince Czartoryſki, Grand Panetier de la Couronne. M. Severin Potocki, Nonce de Braclaw, preſenta le projet d'une deputation de la Diète, qui

ſeroit

ſeroit chargée du travail des affaires Etrangéres. Il fit à ce ſujet un diſcours dont nous nous contenterons de traduire la fin.

Des milliers de citoyens raſſemblés aux Diètines, ont permis, ont demandé même qu'on les chargea d'impôts onéreux, pourvu que leur produit fut employé à deffendre la Patrie. Si ces mêmes citoyens pouvoient aſſiſter à nos déliberations, voici ſans doute le diſcours qu'ils tiendroient aux Miniſtres que nous venons de nommer, voici quelles ſeroient leurs inſtructions.

O! vous (diroient-ils) que nous avons choiſi pour repréſenter la Nation, avec plus de dignité & de fidélité qu'Elle ne l'a été juſqu'a préſent, rendez vous au plutôt aux lieux de votre deſtination; dites l'état des choſes tel qu'il eſt, non tel que l'ont dépeint des hommes intereſſés à la faire voir ſous un faux jour. Il eſt une triſte vérité dont pourtant il faudra convenir; c'eſt que nous ſommes un Peuple foible, ſubjugué, mépriſé: mais ajoutez que ce Peuple veut avoir des forces, veut être libre, & que s'il eſt mépriſé, c'eſt que quelques individus l'ont couvert de l'ignominie qu'eux ſeuls méritoient. Dites encore que les Polonois ne ſongent point à attaquer, mais à ſe défendre; car ils ſavent qu'ils ſont foibles, mais ils ſavent auſſi que la foibleſſe peut trouver des reſſources dans le déſespoir: & ils aimeront mieux n'être plus, que d'exiſter pour nourrir l'orgueil de quelque maitre que ce ſoit.

Sire, on ne peut point douter que ce ne ſoit là le ſentiment unanime de toute la Nation. Les diſcours que Votre Majeſté entend tous les jours, doivent l'en convaincre; ceux que l'on tient loin de cette Capitale, reſpirent le même patriotiſme: & je demande ſi de pareilles inſtructions, ne vaudroient pas mieux que celles que nos Miniſtres ont eu jusqu'à préſent, & dont nous ne pouvons juger que par leurs effets. Quand au détail de la correspondance avec les Miniſtres, je ne crois pas que l'on puiſſe s'en occuper dans une aſſemblée auſſi nombreuſe que la nôtre, & chargée d'ailleurs de plus grands intérêts. C'eſt pour quoi je préſente ici le projet d'une députation des Etats, pour les affaires étrangères.

Le reſte de la ſemaine, l'on a continué le travail de la Commiſſion de guerre, & Samedi l'on eſt allé aux voix pour qu'il fut décidé, ſi la Commiſſion réſideroit dans la Capitale, ou dans quelque Ville de Province: la pluralité a été fort décidée en faveur du premier avis.



